

AVIS D'INFRUCTUOSITE DE LA CONSULTATION N° 04/EADN/202

EADN DIRECTION GENERALE

100 GENERALE

1 - 1 - 100 July & annual of the second of the

L'Entreprise d'Appui au Développement du Numérique (EADN) Informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis de consultation N°04/EADN/2023 portant « Acquisition et mise en place d'une solution de gestion Electronique des documents (GED) au profit de deux clients de l'Entreprise d'Appui au Développement du Numérique (EADN) » publié sur le site web de l'Entreprise, que la consultation susmentionnée est déclarée infructueuse pour Non-Eligibilité et Non-Conformité aux exigences techniques du cahier des charges.

Les soumissionnaires contestataires de la décision du service contractant, peuvent introduire un recours auprès de la Direction Générale dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de la publication de l'avis d'infructuosité sur le site web de l'entreprise.